Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20261112-20261136-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026_11_36

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15
Pour: 15
Contre:/
abst:/

Date de convocation
06/11/2026

Date d'affichage
13/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERGER Serge.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, M. CHAUVIN Cyrille, Mme DERRIEN Karine, Mme GADBOIS Nathalie, M. GUESNE Titouan, M. HUET Julien, Mme LANDAIS Marie, M. MAIGNAN Nicolas, M. MARCINIAK Ludovic, Mme PAQUET Aurélie, M. REGNAULT Jean-Charles, Mme SISSOKO Laure

Procurations :
DUBOIS Sandrine donne pouvoir à BARRIER David, Mme PAQUET Pauline donne pouvoir à Mme PAQUET Aurélie

Etaient excusées :
DUBOIS Sandrine, Mme PAQUET Pauline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CHAUVIN Cyrille

Objet : Modification des tarifs de location de la salle communale

Monsieur le Maire propose de modifier les conditions de location de la salle communale en proposant la location pour le week-end pour simplifier la grille tarifaire.
La location en demi-journée restera possible en semaine du lundi au vendredi.
Ces tarifs s'appliqueront aux locations formalisées à compter du 13 novembre, les réservations faites précédemment seront maintenues sans modification tarifaire.

TARIFS	Commune	Hors Commune
Associations : La demande doit émaner exclusivement du Président	Gratuit (jusqu'à 5 utilisations / an)	----------
Petite salle		
Week-end	140 €	200 €
Grande salle		
Week-end	190 €	250 €
Chauffage	80 €	
Mise à disposition de la salle après obsèques	*Gratuit selon la disponibilité*	
½ journée (du lundi au vendredi)		
Petite salle	90€	150€
Grande salle	140€	200€
Chauffage	40€	
Réunion (hors week-end) **Petite salle**	30 €	30 €
Grande salle	50 €	50 €
Chauffage	40€	

Le contrat de location sera modifié pour tenir compte de ces évolutions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme. Fait à LANDAVRAN, Le Maire,